



MAIRIE DE BUTHIERS
77760

Téléphone 01 64 24 14 15
Courriel : contact@buthiers.fr

ARRÊTÉ n°49/2025

PORTANT tableau d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe

LE MAIRE DE BUTHIERS,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu les délibérations n°41/2022 du conseil municipal en date du 15/09/2022 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°44/2021 du 26/10/2021 portant détermination des lignes directrices en matière de promotion de de valorisation des parcours des agents,

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 17/06/2025

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Au titre de l'année 2025 le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter
1. Christopher CHESNAY	Adjoint technique territorial	02/12/2025

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché au siège du syndicat
- Transmis au Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour publicité.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de l'agent

Fait à Buthiers, le 28/10/2025

Le Maire,
Christophe CHAMOREAU

